



COMMUNE DE SOINDRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

Etaient présents : M. Jacky LAVIGOGNE, *Maire*, messieurs LAVIGOGNE Alexandre, ASTRUC Patrick, mesdames TERNISIEN Gwenaëlle, GAVARD Audrey, *adjoints au Maire*, mesdames CALDERONI Florence, QUEMERAIS Corinne, FERRE Sylvie, messieurs LACROIX Jérôme, LE ROUX Sylvain, FRANCISCO Christophe, BOUGHMARI Nabil et BUSSONNIERE David, *conseillers municipaux*.

Pouvoirs : Mme Brigitte CACHERA a donné pouvoir à Mme QUEMERAIS Corinne jusqu'à son arrivée à 9h15
Mme BELLA Hasna a donné pouvoir à Mme TERNISIEN Gwenaëlle.

Secrétaire de séance : M. Patrick ASTRUC

Rapporteur : M. Jacky LAVIGOGNE

ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire.

Monsieur Jacky LAVIGOGNE étant l'ainé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel des membres du conseil et a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Jacky LAVIGOGNE a été élu Maire à l'unanimité.

Délibération n° 2026/09

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire, et en qualité de doyen de l'assemblée,

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire quatre adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à QUATRE.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Alexandre LAVIGOGNE est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité.

Madame Gwenaëlle TERNISIEN est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité.

Monsieur Patrick ASTRUC est élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité.

Madame Audrey GAVARD est élue 4^{ème} adjointe à l'unanimité.

Délibération n° 2026/10
VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 1 820,96 euros brut.

Population (habitants)	Taux maximal en % <u>de l'indice 1027</u>
-------------------------------	--

Moins de 500	28,1
De 500 à 999	44,3
De 1000 à 3 499	55,7
De 3 500 à 9 999	58,3
De 10 000 à 19 999	67,6
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Délibération n° 2026/11
VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, compte-tenu de la population de la Commune, à 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027).

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
-------------------------------	--

Moins de 500	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire lit la Charte de l'élu local distribuée à l'ensemble des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal la liste des commissions communales afin qu'ils choisissent les commissions auxquelles ils souhaitent participer.

Monsieur le Maire souhaite une réponse pour le prochain conseil municipal.

Le secrétaire de séance,
Patrick ASTRUC



Le Maire,
Jacky LAVIGOGNE

